

Charte d'utilisation de la tablette

1. Champ d'application du contrat

Ce contrat s'applique aux élèves des quatre niveaux du collège Immaculée Conception de Biarritz. Il est susceptible d'évoluer en fonction des demandes et/ou des situations rencontrées dans l'année.

2. Conditions d'utilisation de la tablette

- Chaque élève se voit attribuer une tablette numérique équipée d'une housse, d'un chargeur. Ce matériel est la propriété de l'établissement pendant trois ans suivant les conditions de la *convention de mise à disposition de la tablette*. La tablette est nominative et personnelle. L'élève en est le seul responsable et **ne doit pas la prêter**. L'établissement pourra à tout moment réquisitionner les tablettes pour des opérations de maintenance.
- Chaque élève obtient une dérogation pour une connexion WIFI sécurisée dans l'établissement. Cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours. Si la tablette ne se connecte pas automatiquement au wifi de la classe, l'élève devra effectuer obligatoirement le changement dans les réglages. Le mode avion, empêchant la surveillance des tablettes par le responsable (professeur ou surveillant), est interdit.
- L'élève s'engage à respecter les points suivants :
 - ✓ S'assurer de venir au collège avec une tablette rechargée (minimum 80%) et mise à jour, à cet effet, il est conseillé de laisser la tablette allumée en soirée dans une pièce disposant d'une connexion WiFi. Pour maintenir une durée de vie correcte de la batterie, il est conseillé de charger la tablette avant d'être à 30% de charge. La charge de la tablette au collège est interdite.
 - ✓ Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection. La prise doit être insérée et retirée de la tablette avec soin. La tablette ne doit pas subir de chocs ou de secousse y compris lors du transport dans le sac. La tablette doit être à plat sur la table ou très légèrement surélevée (la position verticale sur la table est interdite).
 - ✓ L'écran doit être nettoyé avec un chiffon microfibre (les produits de nettoyage sont proscrits).
 - ✓ Le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe, en présence d'un professeur. L'utilisation dans la cour ou en salle de permanence est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un enseignant et sous la surveillance d'un adulte de l'établissement.
 - ✓ Lors des récréations et de la pause méridienne, l'utilisateur doit impérativement mettre sa tablette dans le casier de sa table.
 - ✓ La tablette est uniquement réservée à des fins pédagogiques, à un usage scolaire. Toute utilisation autre (jeux en ligne, vidéos, utilisation de proxy, ...) sera sanctionnée. A cette fin, la tablette sera régulièrement contrôlée.
 - ✓ Ne pas installer de widget (raccourci) sur l'écran d'accueil, ne pas modifier le fond d'écran, ne pas supprimer l'historique du navigateur.
- Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une exclusion temporaire et de dépôt de plainte.

- L'utilisation de la tablette à la maison est sous la responsabilité des parents. Une restriction horaire est programmée. Les tablettes ne peuvent pas être utilisées de 21h à 6h pour les 6^{ème}, de 21h30 à 6h pour les 5^{ème} et de 22h à 6h pour les 4^{ème} et 3^{ème}.
- L'élève s'engage à signaler tout problème technique rapidement à un responsable (professeur ou personnel de l'établissement) et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.

Utilisation de l'intelligence Artificielle générative type Chat GPT.

L'utilisation de Chat GPT ou tout autre modèle de langage automatisé est soumise à des règles spécifiques. L'intelligence artificielle générative ne doit être utilisée que dans un cadre pédagogique et sous la supervision d'un adulte responsable. Les utilisateurs doivent être conscients qu'elle peut générer des réponses inappropriées ou incorrectes et doivent donc l'utiliser avec discernement.

Il est interdit de l'utiliser pour générer du contenu illégal, offensant ou discriminatoire. Les utilisateurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle lors de son utilisation pour générer du contenu.

L'établissement décline toute responsabilité quant aux informations ou conseils fournis par L'intelligence artificielle générative.

Le non-respect de cette charte d'utilisation de la tablette entraînera des sanctions.

ANNEXE à la charte d'utilisation des tablettes

Les élèves sont responsables de la tablette qui leur est confiée. Toute perte, détérioration ou destruction de ce matériel engage la responsabilité civile du ou des responsables légaux de l'élève.

En cas de dégradation causée par un tiers identifié, les frais de réparation ou de remplacement seront pris en charge par la responsabilité civile de ce dernier.

Nous rappelons que le seul service après-vente proposé par le prestataire de l'établissement concerne les pannes techniques, sous réserve que la tablette n'ait subi aucune réparation préalable (notamment le remplacement de la vitre). Cette garantie est valable pendant une durée de deux ans.

Toute panne ou détérioration devra être signalée à l'établissement, qui déterminera, en lien avec le prestataire, si la prise en charge au titre de la garantie est applicable.

Le cas échéant, la famille devra faire appel à un réparateur agréé Apple et fournir à l'établissement une attestation de réparation établie par ce dernier.

Toute tablette ayant fait l'objet d'une réparation par un réparateur non agréé Apple sera considérée comme hors garantie. Dans ce cas, le solde de la tablette restera due par la famille, y compris en cas de départ de l'élève en cours de scolarité.

Nous rappelons qu'un remplacement de la vitre, de la dalle tactile ou du bouton d'accueil, ou de tout autre composant, entraîne automatiquement la perte de la garantie. Les responsables légaux s'engagent à régler l'intégralité des sommes restant dues à l'établissement en cas de non-respect des présentes conditions. Cet engagement s'applique également aux tablettes mises à disposition dans le cadre d'un contrat de location.